



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.22.55.AV

Programme communal de développement rural de WASSEIGES

Avis adopté le 01/07/2022

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de WASSEIGES
- *Auteur de projet :* DR(EA)²M
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 2/05/2022
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 17/06/2022

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :*
 - 1) Acquisition d'un terrain et construction d'une maison rurale
 - 2) Acquisition d'un terrain et construction d'une maison multiservices avec logement (conciergerie)
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 19/04/2022

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Wasseiges, située à l'ouest de la Province du Liège et dans la région agro-géographique de Hesbaye, est composée de quatre villages, soit : Wasseiges, Ambresin, Meeffe et Acosse).

Au premier janvier 2021, elle comptait 2996 habitants pour une superficie de 24,4 km².

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de WASSEIGES.

Le Pôle salue la bonne qualité générale du document, tant sur la forme que sur le fond.

Le diagnostic est de bonne qualité et permet d'avoir une bonne vision globale du territoire communal. Vu le caractère agricole de la commune, le Pôle aurait toutefois souhaité disposer de plus d'informations sur l'agriculture en précisant par exemple l'évolution de l'occupation des terres agricoles ou encore les surfaces concernées par des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Le Pôle apprécie l'effort fourni pour tenter de sensibiliser la population au processus participatif malgré les conditions sanitaires qui auraient pu le ralentir ou le compliquer. Il en résulte une bonne participation de la population ainsi qu'une bonne appropriation citoyenne du projet.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Wasseiges et au processus participatif. Il regrette toutefois que l'utilisation de plusieurs couleurs pour mettre en évidence les éléments apportés par le processus participatif ne facilite pas la lecture des grilles « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces », qui plus est lorsque que l'on dispose d'une version du document en noir et blanc.

Le Pôle relève que la stratégie se base sur un défi transversal bien identifié et des objectifs de développement qui découlent des conclusions du diagnostic partagé. Il regrette toutefois :

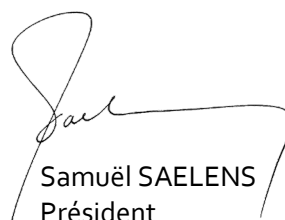
- Le nombre trop important d'objectifs. Un recentrage sur quelques objectifs aurait été plus pertinent ;
- Certains objectifs ne sont pas mis en œuvre au travers de fiches-projets. Le Pôle met par exemple en évidence le fait que les outils d'aménagement du territoire sont cités dans les objectifs et en tant qu'indicateurs de suivi d'objectifs, mais ne font pas l'objet d'une fiche-projet.

Concernant les fiches-projets, le Pôle souligne leur caractère raisonnable et le fait qu'elles ne sont pas trop nombreuses. Il relève aussi que le lot 0 présente des projets intéressants et cohérents avec la stratégie. Il estime cependant que les fiches-projets proposées ne couvrent pas l'ensemble des objectifs repris dans la stratégie. Il émet également les regrets suivants :

- Le caractère disproportionné du nombre de fiches-projets relatives à la mobilité dans le lot 1 ;
- L'incompréhension de certains liens qui sont faits entre des fiches-projets et les enjeux et objectifs repris dans la stratégie. Il ne comprend par exemple pas le lien qui est mentionné entre la fiche-projet n°3.8 « construction d'un atelier rural » et l'objectif « diversifier et optimiser l'offre en logement ».

Le Pôle est enfin défavorable aux projets repris en première convention qui visent à la fois l'acquisition d'un terrain et la construction d'une maison rurale, ainsi que l'acquisition d'un terrain et la construction d'une maison multiservices avec logement (conciergerie). Il s'interroge sur la pertinence de proposer ces deux projets séparément car il estime que les fonctions proposées pourraient être regroupées en une seule maison multiservices. Ce regroupement permettrait de proposer un projet plus raisonnable qui répondrait notamment mieux aux critères de financement fixés par la politique de développement rural.

De plus, le Pôle s'interroge sur les capacités pour la commune de financer d'autres fiches-projets si ces deux projets devaient être concrétisés séparément.



Samuël SAELENS
Président